

« CRISES SANITAIRES
ET OUTILS NUMERIQUES :

REPONDRE AVEC EFFICACITE
POUR RETROUVER NOS LIBERTES »

Rapport du sénat du 3 juin 2021

Nouvelles technologies pour contrôler le respect des règles sanitaires (p. 10)

La grande spécificité de la crise du Covid-19, et le cœur du présent rapport, concerne le recours aux nouvelles technologies dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire, en particulier pour assurer ou contrôler le respect des restrictions sanitaires : applications de *contact tracing*, de *tracking* ou de géolocalisation, pass et passeport sanitaires, utilisation de drones ou de caméras thermiques etc. – sans compter les immenses perspectives – et les risques associés – qu’ouvrent les technologies numériques pour l’avenir.

La Chine en exemple (p. 13, 14, 23)

Premier pays touché par le Covid-19, en décembre 2019, la Chine a d'abord tardé à prendre officiellement la mesure de la menace, et plus encore à y réagir. Après une « *période initiale de déni, marquée par l'absence de mesures appropriées pour contenir l'épidémie* », pour reprendre les termes de l'Institut Montaigne, les choses se sont toutefois radicalement inversées à partir du 20 janvier 2020, avec « *un volte-face politique (...) à l'origine de mesures de confinement inédites [et] sans égales dans le monde, adossées à des moyens et outils de contrôle résidentiel et de traçage numérique* ».

La Chine a, sans ambiguïté, privilégié la lutte contre la menace sanitaire par rapport à la protection des libertés individuelles, en particulier la liberté d'aller et venir et celle d'avoir une vie privée.

la stratégie chinoise est, globalement, une grande réussite sur le plan sanitaire

La Chine en exemple (p. 13, 14, 23)

Hong Kong : bracelet électronique ou smartphone ?

Une spécificité de Hong Kong mérite d'être signalée : **le recours à des bracelets électroniques pour assurer le respect de la quarantaine**, en complément d'autres mesures telles que les visites inopinées, les appels vidéo surprise, et bien sûr les sanctions dissuasives (amende de 641 dollars et 6 mois d'emprisonnement). Délivré à l'aéroport, ce bracelet doit obligatoirement être activé à l'arrivée sur le lieu de quarantaine (souvent un centre dédié) *via* l'application *StayHomeSafe*, et **tout changement de position est enregistré et notifié aux autorités**, c'est-à-dire le département de la Santé mais aussi la police.

Même s'il faut user de la force, c'est pour votre bien (p.24)

Or, de fait, les autorités ont parfois eu recours à des mesures bien plus « physiques » que « numériques » pour faire respecter les règles,

Par exemple, face à la vague apparue début 2021, les forces de l'ordre ont adopté **une stratégie de confinement « embuscade »**, pour reprendre les mots de la cheffe de l'exécutif, Carrie Lam, consistant à boucler par surprise un quartier entier et à soumettre tous ses habitants à un test, y compris en forçant l'entrée des appartements.

Plus c'est intrusif, plus c'est efficace (p. 25)

D'une manière générale, entre efficacité sanitaire et respect des libertés individuelles, l'arbitrage des pays asiatiques a clairement penché en faveur de la première : **leurs diverses stratégies reposent sur des mesures particulièrement intrusives**, sans équivalent dans les pays occidentaux.

De fait, cette stratégie semble avoir porté ses fruits : ces pays ont la plus faible mortalité du monde rapportée à la population.

Le Pass sanitaire, un dispositif permanent ? (p. 44)

La Commission européenne indique que le certificat vert constitue une **mesure temporaire, qui sera suspendue dès que l'OMS aura déclaré la fin de l'urgence sanitaire internationale** liée à la pandémie de Covid-19.

Il semble toutefois **peu probable - et pas souhaitable** - que ce système, une fois mis en place sur le plan technique, **ne soit pas *a minima* conservé ensuite dans un état de « veille »**, prêt à être réactivé facilement en cas de nouvelle menace épidémique.

En réalité, il est même assez probable qu'il devienne un dispositif permanent

Demain, « retrouver nos libertés » grâce au numérique ?

(p. 54)

Le recours au numérique permettrait de contrôler précisément le respect des mesures sanitaires, à un niveau individuel et en temps réel : en contrepartie, les restrictions pourraient être ciblées sur un faible nombre de personnes, et être plus limitées dans le temps, tout en ayant une efficacité maximale. **Peut-être pourrons-nous demain, grâce au numérique, retrouver nos libertés « physiques » plus vite, ou même ne jamais les abandonner, et avoir des pandémies sans confinement - et ceci même si aucun vaccin ou traitement n'est disponible.**

Outils numériques du crédit social (p. 59)

Chine, on vu d'honnêtes citoyens prendre eux-mêmes en charge la « police sanitaire » de leur immeuble. Plus généralement, le **système du crédit social** (cf. *supra*), s'il n'implique que rarement des sanctions effectives, se rattache à cette logique de contrôle social.

- **Le contrôle des déplacements** : bracelet électronique pour contrôler le respect de la quarantaine, désactivation du pass pour les transports en commun, détection automatique de la plaque d'immatriculation par les radars, portiques de contrôle dans les magasins, caméras thermiques dans les restaurants etc. ;
- **Le contrôle de l'état de santé, via des objets connectés** dont l'utilisation serait cette fois-ci obligatoire, et dont les données seraient exploitées à des fins de contrôle ;
- **Le contrôle des fréquentations**, par exemple aller voir un membre vulnérable de sa famille alors que l'on est contagieux ;
- **Le contrôle des transactions**, permettant par exemple d'imposer une **amende automatique**, de détecter un **achat à caractère médical** (pouvant suggérer soit une contamination, soit un acte de contrebande en période de pénurie), ou encore **la poursuite illégale d'une activité professionnelle** (commerce etc.) en dépit des restrictions.

Pour être libre, c'est plus cher (p. 60)

Appliqué au confinement, le raisonnement serait le suivant : chaque sortie de mon domicile comporte un risque, non seulement pour moi-même mais aussi pour le système de santé dans son ensemble. Si je préfère malgré tout disposer de ma liberté d'aller et venir, et que je sors effectivement de chez moi, **il est légitime que j'assume en contrepartie une fraction du surcoût payé par la société du fait de l'épidémie**, par exemple sous la forme d'une **petite hausse de mes cotisations sociales** si le nombre ou la durée de mes sorties excède un certain seuil.

Plus la menace est grande ... (p. 62)

Plus la menace sera grande, plus les sociétés seront prêtes à accepter des technologies intrusives, et des restrictions plus fortes à leurs libertés individuelles – et c'est logique.

... Plus les sociétés seront prêtes à perdre leurs libertés.

La sensibilité française « mal placée » (p. 104)

Si la sensibilité française à toute collecte et croisement de données personnelles par les autorités peut se comprendre, au regard notamment de l'histoire, la crise sanitaire a aussi montré que cette sensibilité avait un prix élevé. **Mais surtout, cette sensibilité apparaît en réalité infondée, ou plus exactement décalée ou mal placée**, pour plusieurs raisons qu'il convient de détailler ici.

En effet, **ce n'est qu'en interrogeant les fondements mêmes de ce tabou qu'il sera possible de le dépasser**, pour s'attacher enfin à trouver d'autres solutions permettant à la fois de protéger la vie privée des citoyens et de bénéficier des avantages du numérique.

Une dictature qui sauve des vies (p. 106)

tout ceci n'est pas le problème. Si une « dictature » sauve des vies pendant qu'une « démocratie » pleure ses morts, la bonne attitude n'est pas de se réfugier dans des positions de principe, mais de **s'interroger sur les moyens concrets, à la fois techniques et juridiques, de concilier efficacité et respect de nos valeurs.**

BREF, BIENVENUE EN CHINE.

